

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 5 NOVEMBRE 2014

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mmes et MM. Fabien ACKER, conseiller municipal donne procuration à Anne ZYTO, conseillère municipale, Fabrice FISCHER, conseiller municipal donne procuration à Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire, Céline GEFFROY, conseillère municipale donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire et Isabelle MULLER, conseillère municipale donne procuration à Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 29 octobre 2014, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

- 1. COMPTE RENDU DES REUNIONS**
- 2. CONTRAT DE TERRITOIRE 2015-2017**
- 3. PROJETS ET TRAVAUX**
- 4. COULEES D'EAUX BOUEUSES A HOHWILLER**
- 5. URBANISME**
- 6. CHASSE COMMUNALE**
- 7. PERSONNEL COMMUNAL**
- 8. AFFAIRES FINANCIERES**
- 9. POINT D'ETAPE SUR LES DESORDRES RUE DE LOBSANN ET LOTISSEMENT LES ROSES A HOHWILLER**
- 10. DIVERS**

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2014**

Une modification est à apporter au compte rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2014. En effet le conseil départemental de l'accès au droit du Bas-Rhin (CCAD 67) tiendra les permanences à Soultz-sous-Forêts les 2^{èmes} jeudis du mois de 14 heures à 16 heures et non les 2^{èmes} mardis comme indiqué dans le compte rendu.

Suite à cette modification, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Michel STEPHAN), approuve le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2014.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

02.10.2014

- Réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt : réussite de 92,65% des candidats au brevet des collèges contre 85,9% au niveau de l'académie. Les effectifs de la rentrée scolaire 2014/2015 sont de 715 élèves, dont 122 externes et 593 demi-pensionnaires d'où les problèmes de fréquentation du restaurant scolaire car les 192 places assises impliquent 3,3 rotations chaque midi. Le conseil d'administration s'est prononcé pour la

création d'une section bilingue à la rentrée 2015/2016 vu que les 12 premiers élèves de Soultz-sous-Forêts fréquenteront le collège suivis par les élèves venant de Betschdorf à la rentrée 2016/2017.

José POZUELO rappelle que la décision de rénovation des locaux de la restauration scolaire est du domaine du Conseil Général.

A la remarque de Dominique STOHR concernant la cantine du collège de Lauterbourg qui a été refaite alors que le collège est beaucoup plus petit, José POZUELO souligne que cette cantine-là était encore beaucoup plus vétuste que celle de Soultz-sous-Forêts.

Le Maire informe également l'assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2015 le syndicat mixte de la région de Soultz-sous-Forêts ne sera plus propriétaire du collège de l'Outre-Forêt qui sera transféré au Conseil Général, et ne gèrera plus les équipements – point à l'ordre du jour

03.10.2014

- Rencontre avec les Présidents du club de Judo de Soultz-sous-Forêts et de la Fédération de Judo
- Réunion de la commission fleurissement et illuminations pour préparer la saison de fleurissement 2015 : le thème adopté sera le train à l'occasion du 160^e anniversaire de l'entrée du premier train en gare de Soultz-sous-Forêts le 25 août 1855. Le thème sera aussi celui du bois puisque la commune avait décidé de défricher la forêt dite du KLEINWALD (entre Soultz-sous-Forêts et Surbourg) pour fournir les traverses nécessaires à la voie ferrée sur le ban communal. La commission a cerné les sites déterminants de la prochaine saison : axe mairie/rue des Barons de Fleckenstein, parc devant la maison de la musique et des associations, place de l'ancienne caserne des pompiers, chemin cyclo-piétonnier et son environnement, axes d'entrées rue de Strasbourg et rue de Seltz, rond-point du Roesselbach, et a décidé d'instaurer des animations avec des professionnels de l'horticulture à destination des habitants afin d'inciter au fleurissement des propriétés privées

04.10.2014

- Séminaire de l'ADEAN (Association de développement de l'Alsace du Nord) à l'intention des Présidents des communautés de communes : L'ADEAN est le support du Pays de l'Alsace du Nord qui va de Brumath à Wissembourg et de Niederbronn-les-Bains à la bande rhénane et regroupe 11 communautés de communes. C'est une structure de concertation et d'impulsion qui a vocation à inscrire son action dans la vision et la stratégie définies dans le cadre des différents SCOT. Les priorités d'action de l'association : promotion et animation touristique du territoire, impulsion du plan climat de l'Alsace du Nord, implication dans la politique de l'emploi et du développement économique

07.10.2014

- Table ronde des acteurs de la santé de Soultz-sous-Forêts : une trentaine de professionnels de santé est établie dans la localité et une vingtaine d'entre eux s'est retrouvée autour de l'exécutif municipal pour faire le point sur leur situation. Les discussions se sont portées d'une part sur l'importance du secteur de la santé dans l'économie de la commune et de sa contribution à l'attractivité de l'agglomération avec plus de 15% des emplois de la commune, et d'autre part sur le problème des locaux en particulier sur les problématiques d'accessibilité. Une quinzaine souhaite pouvoir disposer d'un immobilier adapté en centre-ville, à proximité des écoles, avec la possibilité de pouvoir accéder à la propriété de leur outil de travail

08.10.2014

- La communauté de communes de l’Outre-Forêt à la rencontre des commerçants et artisans du territoire pour parler des problèmes d’accessibilité vu que la loi sur l’accessibilité va entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015

09.10.2014

- Rencontre avec M. GUGGENBUHL, Président honoraire de la Fondation du Sonnenhof

10.10.2014

- Rencontre avec les locataires de la chasse communale pour les lots 1, 2 et 3 – point à l’ordre du jour

11.10.2014

- Marché solidaire organisé par le CCAS de Soultz-sous-Forêts en collaboration avec l’association Repartir et l’assistante sociale du secteur. La collecte a été abondante et plus d’une centaine de familles ont pu en profiter

12.10.2014

- Concert de huit harmonies de l’Outre-Forêt : Cleebourg et Hunspach dans un registre folklorique, Hatten, Rittershoffen et Betschdorf dans un registre de musique de film, Wissembourg, Soultz-sous-Forêts et Preuschedorf dans un registre de musique classique. En deuxième partie les 215 musiciens rassemblés sur une même scène ont interprété la pièce écrite par Rémy ABRAHAM, chef d’orchestre de Gambenheim et intitulée « Don Quichotte im Nord-Elsass »

13.10.2014

- Inauguration des nouveaux locaux de l’unité technique territoriale de Wissembourg
- Réunion du comité syndicat du Parc Naturel des Vosges du Nord : à l’ordre du jour orientations budgétaires et réserve de biosphère

14.10.2014

- Réunion du conseil d’école de l’école élémentaire : un certain nombre d’échanges relatifs au fonctionnement des temps d’activités périscolaires (TAP’S) qui est de la seule compétence de la commune. Des difficultés ont surgi ici et là du fait du comportement de certains enfants et la municipalité va faire un point avec les animateurs et apporter les corrections qui s’avèreraient nécessaires mais reste également à l’écoute des parents. Une réunion entre parents d’élèves et animateurs sera organisée

15.10.2014

- Rencontre avec les représentants du SDAUH (service départemental de l’aménagement, de l’urbanisme et de l’habitat) et de l’architecte du Parc Naturel des Vosges du Nord pour finaliser l’appel de mise en concurrence pour la mission de maîtrise d’œuvre pour la réalisation de l’éco-quartier du Salzbaechel – point à l’ordre du jour

16.10.2014

- Participation de l’école élémentaire à la dictée ELA dans le cadre de la lutte contre les leucodystrophies

17.10.2014

- Rencontre du Président de la communauté de communes de l’Outre-Forêt avec une délégation de Maires de Bavière à Rittershoffen à l’initiative d’un natif de Rittershoffen qui a une

entreprise de boulangerie à Munich. Les édiles allemands sont venus se renseigner sur le fonctionnement de l'intercommunalité en France

- Première réunion de négociation du contrat de territoire de l'Outre-Forêt de deuxième génération 2015-2017 – point à l'ordre du jour

18.10.2014

- Matinée du SCOTAN, 5^{ème} rencontre annuelle des élus et des acteurs de l'aménagement du territoire en Alsace du Nord au Séminaire de Jeunes à Walbourg
- Inauguration des périscolaires de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, de l'école maternelle d'Aschbach, du pôle scolaire et de la petite enfance de Soultz-sous-Forêts avec portes ouvertes des différentes structures
- Assemblée générale de l'association Alsace-Népal

21.10.2014

- Réunion d'installation de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) à la Préfecture : le Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt est membre de cette commission et de la formation restreinte de la CDCI
- Assemblée générale de l'association ASSALINE

22.10.2014

- Réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt : les activités d'été du périscolaire de Soultz-sous-Forêts seront reconduites pour un minimum de 4 semaines au mois de juillet 2015. Il reste à voir si une activité au mois d'août est également nécessaire. La collectivité (communauté de communes) interviendra financièrement pour ce centre aéré alors que le centre aéré de Betschdorf est pris en compte intégralement par la CAF

23.10.2014

- Réunion avec les services du conseil général concernant la traversée de Hohwiller : le conseil général va entreprendre une opération de maintenance de la RD 28 en traversée de Hohwiller : gravillonnage pour l'essentiel, rénovation de l'enrobé dans les portions délicates. Il appartiendra ensuite à la commune de refaire les marquages (passages pour piétons, emplacements de stationnement). Il a également été question lors de cette rencontre des problèmes de sécurité et notamment les priorités à droite. Les services du conseil général vont finaliser les options du projet et discuter des problèmes de sécurité avec la commission consultative de Hohwiller
- Inauguration des expositions « Regards d'artistes sur un site industriel : PECHELBRONN » - et « Croyances et superstitions : rites de protection en Alsace » à l'Hôtel du département à Strasbourg

24.10.2014

- Réunion des Présidents des communautés de communes du Département organisée par le conseil général concernant la création d'une agence d'ingénierie publique : le conseil général a actuellement une clause de compétence générale qui lui permet d'intervenir dans tous les domaines, clause qui devrait disparaître, d'où le projet de création d'une telle agence qui serait portée par un syndicat mixte ouvert
- Inauguration du festival autour du point de croix

25.10.2014

- Cérémonie du centenaire de l'attribution de la croix de guerre à l'escadron Sidi-Brahim du 2^e Régiment des Hussards

29.10.2014

- Rencontre avec une riveraine importunée par le bruit (musique) du SEVEN : concernait l'organisation de la fête de la bière les 17, 18 et 19 octobre 2014. Les basses se sont déchaînées toute la nuit mais ne provenaient pas du bar « Le Seven » mais d'une techno party à Hatten. Christian KLIPFEL interpelle sur les problèmes de stationnement autour du bar
- Réunion de la commission consultative communale de la chasse – point à l'ordre du jour

30.10.2014

- Rencontre avec des parents d'élèves concernant l'accompagnement à l'école maternelle (ATSEM) – point à l'ordre du jour
- Signature des conventions de gré-à-gré pour les lots 1 et 3 de la chasse communale
- Réunion de la commission communication, démarche participative et évènementiel pour le site Internet de la ville
- Réunion de l'Amicale des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts

31.10.2014

- Réunion pour le contrat de territoire 2015-2017 à la communauté de communes de l'Outre-Forêt
- Signature de la convention de gré-à-gré du lot 2 de la chasse communale

04.11.2014

- Passage de la CASIP (commission de sécurité) à la maison de retraite avec avis favorable à l'exploitation
- Réunion du conseil d'école de l'école maternelle

Du vendredi 24.10. au dimanche 26.10.2014 et du vendredi 31.10. au dimanche 2.11.2014 : festival autour du point de croix à Kutzenhausen et environs dont 2 sites à Soultz-sous-Forêts : La Saline et le pôle des services

POINT 2 : CONTRAT DE TERRITOIRE 2015-2017

1. Point d'avancement

Le contrat de territoire en cours de négociation est établi sur une durée de 3 ans (2015-2017). Il interviendra entre la communauté de communes de l'Outre-Forêt, les communes et le conseil général du Bas-Rhin. Son enveloppe est réduite de 25 % par rapport au précédent contrat. Il ne comportera plus d'enveloppe pour bourg-centre, cette ressource étant incluse dans l'enveloppe globale. Par contre des projets structurants ont été mis en place pour le territoire dont la maîtrise d'ouvrage peut être portée soit par la communauté de communes, soit par l'une des communes du territoire. Le taux modulé devient une simple notion de référence. L'enveloppe des subventions affectée au territoire est de 1 564 000 €, dont environ 50 % doivent revenir aux projets structurants.

Le processus a été lancé le 11 juillet 2014 par le Conseil Général. Plusieurs réunions ont eu lieu dont une première réunion de synthèse et de négociation entre les Maires, Maires-délégués et le conseil général le 24 octobre 2014 et une deuxième réunion en interne de la communauté de communes le 30 octobre 2014. La réunion de négociation finale devrait avoir lieu le 7 novembre 2014, date à confirmer.

Le Maire fait part à l'assemblée de l'accord conclu au sein de la communauté de communes de l'Outre-Forêt qui doit être validé avec le Conseil Général :

- **Répartition de l'enveloppe**

- 47,8 % pour les projets structurants avec un effort pour la piscine de Betschdorf
- 52,2 % pour les projets locaux
- **Concernant les projets locaux**, répartition d'une première enveloppe de 686 000 € selon une clé **Poids démographique * taux modulé de la commune** (et limitation du taux de la subvention de chaque projet au taux modulé de la commune)
- **Constitution d'une cagnotte complémentaire** de 130 000 € pour les projets locaux à abonder :
 - Groupe scolaire de Betschdorf : + 55 000 €
 - Eglise de Keffenach : + 22 500 €
 - Vestiaires d'Oberroedern : + 40 000 €
 - Partie associative du presbytère de Schoenenbourg : + 13 500 €.
- **Projets structurants**

Maître d'ouvrage	Libellé du projet	Coût HT	Montant éligible	Subvention proposée	Taux négocié
CDC	Mise en place du réseau de lecture publique	50 000 €	50 000 €	25 000 €	50%
Soultz-sous-Forêts	Accès au collège Soultz-sous-Forêts intramuros	350 000 €	300 000 €	135 000 €	45%
CDC	Aménagement de liaison cyclable Soultz - Kutzenhausen	160 000 €	76 300 €	22 890 €	30%
CDC Proposition de report	Aménagement de liaison cyclable Betschdorf - Rittershoffen	600 000 €	267 000 €	80 100 €	30%
Soultz-sous-Forêts	Aménagement du quartier commercial du Jardin de La Saline	500 000 €	500 000 €	100 000 €	20%
Betschdorf	Piscine municipale réhabilitation	700 000 €	700 000 €	350 000 €	50%
Betschdorf	Coulées d'eau boueuse - Reimerswiller	97 000 €	91 000 €	18 200 €	20%
Soultz-sous-Forêts	Prévention des coulées d'eaux boueuses à Hohwiller	200 000 €	200 000 €	40 000 €	20%
Soultz-sous-Forêts	Création d'un quartier solidaire permettant l'implantation d'une épicerie sociale et d'un établissement d'une entreprise d'insertion	500 000 €	225 000 €	56 250 €	25%

- **Le point pour la commune**

Projets structurants			
Projet n°1	Accès au collège Soultz-sous-Forêts intramuros	350 000	OK à 45% sur 300.000 € soit 135.000 €
Projet n° 2	Aménagement du quartier commercial du Jardin de La Saline	500 000	OK à 20% soit 100.000 €
Projet n° 3	Création d'un quartier solidaire permettant l'implantation d'une épicerie sociale et d'un établissement d'une entreprise d'insertion	500 000	OK pour la partie épicerie sociale à 25% sur 225.000 € soit 56.250 €
Projet n° 4	Transformation de logements / ou d'un bâtiment actuellement vide en résidence senior comportant 8 appartements	1 000 000	Hors contrat de territoire

Projets locaux			
Projet n°1	Rénovation mise aux normes sécurité incendie et mise en accessibilité de l'école maternelle	400 000	Subventionnée à 16% = 64.000 €
Projet n° 1bis	Prévention des coulées d'eaux boueuses à Hohwiller	200 000	Projet structurant
Projet n° 2	Aménagements sécurité routière	80 000	Non éligible
Projet n° 3	Renforcement du réseau de voirie pour ouvrir de nouvelles zones, dents creuses, à l'urbanisation	100 000	Non éligible
Projet n° 4	Accessibilité maison des associations	50 000	Subventionnée à 16% = 8.000 €

POINT 3 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Travaux de la synagogue

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux programmés concernent le remplacement des menuiseries extérieures du 1^{er} étage et la restitution des bulbes. Ils sont décomposés en 4 lots :

- Lot 1 : échafaudage
- Lot 2 : charpente bois
- Lot 3 : couverture zinguerie
- Lot 4 : menuiserie extérieure.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 13 octobre 2014 avec date limite de réception des offres le vendredi 7 novembre 2014 à 16 heures.

Ces travaux sont inscrits dans le contrat de territoire 2012-2014. Pour pouvoir bénéficier de la subvention départementale, ils devront débuter très rapidement et un premier paiement devra encore intervenir en 2014.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de déléguer l'attribution des travaux à la commission de sélection des offres qui rendra compte au conseil municipal lors de la prochaine réunion. Il rappelle le planning de l'opération :

1. ouverture des plis par la CSO (commission de sélection des offres) semaine 46
2. vérification des offres par la maîtrise d'œuvre semaine 47
3. notification des marchés aux entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et délègue le choix des entreprises pour l'exécution des travaux à la commission de sélection des offres qui rendra compte au conseil municipal lors de la prochaine réunion. Il autorise le Maire à signer les marchés à intervenir.

2. Jardin de la Saline

• Achat du terrain FISCHER

Le Maire informe le conseil municipal que les époux Robert FISCHER souhaitent céder à la commune le fond de parcelle de leur propriété qui jouxte le relais culturel la Saline d'une contenance d'environ 10 ares.

Il rappelle que le service des Domaines avait, en 2012, évalué ce bien à 3600 € l'are et justifiait la détermination de cette valeur vénale par le fait que ce fond de parcelle à détacher n'a pas d'accès direct aux VRD et qu'il n'est donc pas constructible. Les propriétaires n'ont pas accepté la proposition des Domaines et souhaitait une indemnisation plus élevée.

Le conseil municipal, par délibération du 7 mars 2012, avait autorisé le Maire à poursuivre les transactions pour l'acquisition du terrain sur la base de 5 000 € l'are, ce que les propriétaires n'ont pas accepté.

Il propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle de terrain au prix de 7 500 € l'are, ce qui correspond au prix payé pour l'acquisition du terrain STURM. Les propriétaires ont déclaré accepter cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat du fond de parcelle de la propriété des époux FISCHER au prix de 7 500 € l'are. Un procès-verbal d'arpentage sera établi par un géomètre pour délimiter l'emprise foncière exacte. Il autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

• Schéma d'aménagement

L'espace du Jardin de la Saline fait partie de la zone de la servitude de projet en zone urbaine, constituée lors de l'élaboration du PLU. Elle est située entre la rue du Docteur Deutsch, la rue de la

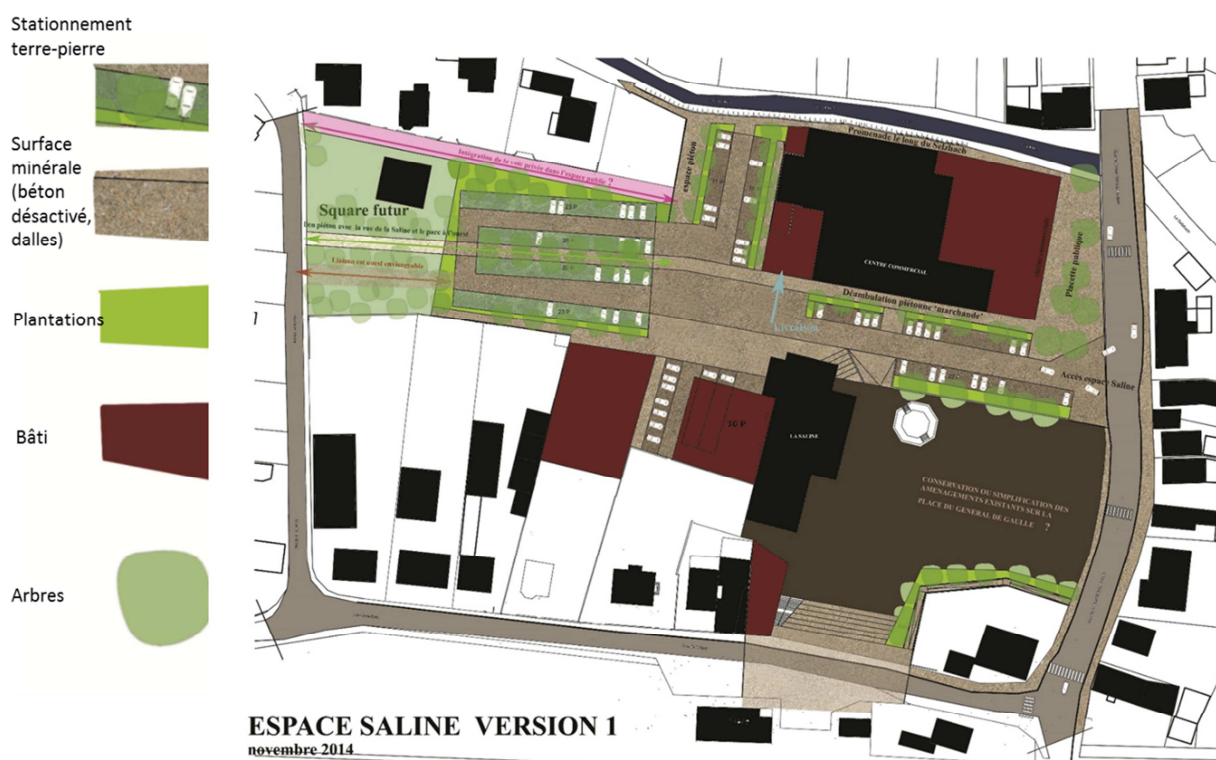
Gare et la rue de la Saline. Elle couvre en partie des constructions existantes et notamment le supermarché. Pour lever cette zone il faut un projet d'aménagement d'ensemble de l'espace. Le Maire présente les deux versions élaborées par le maître d'œuvre chargé de l'aménagement urbanistique. La différence entre les deux schémas concerne l'accès pour les livraisons du supermarché et l'aménagement de certains stationnements. Il précise également qu'il faut éviter d'empiéter sur l'existant et que le supermarché Match attend une proposition d'aménagement de la part de la commune.

Cet aménagement prévoit des places de stationnement, des espaces de circulation douce et un lien piétons entre la rue du Docteur Deutsch et la rue de la Saline.

A la question d'Eric HUBERT demandant si le bloc commercial du supermarché Match incluait la station-essence, le Maire répond positivement.

Claire CARRARO propose de prévoir également une liaison rue du Docteur Deutsch/rue de la Saline pour les véhicules à moteurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) décide l'aménagement du Jardin de la Saline comme proposé en version 1 avec quelques ajustements : inclure une rue traversante sur la propriété communale (anc. Sturm), mais dont l'utilisation restera ponctuelle, augmenter l'emprise du bloc commercial comprenant le supermarché jusqu'à la rue du Docteur Deutsch, respecter l'intégrité de la place du Général De Gaulle.



3. Archives communales

Les architectes HAIBACH/Niederbronn-les-Bains et SUTTER/Soultz-sous-Forêts ont répondu à la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre du projet d'archives communales dans le sous-sol de l'annexe de la mairie. Ces travaux concernent également la création d'un local pour rangement et une cave pour le locataire du logement.

Les 2 architectes ont transmis un avant-projet ainsi qu'une offre de prix pour cette mission. L'avant-projet transmis par l'architecte HAIBACH est très complet, très descriptif alors que l'avant-projet de l'architecte SUTTER ne répond pas, volontairement et de manière argumentée, à l'ensemble des attentes de la commune. Voilà les 2 propositions :

- **Proposition HAIBACH**

- Travaux estimés à 70 000 € HT - honoraires de maîtrise d'œuvre : 12 % - coordination SPS, contrôle technique et diagnostic amiante-plomb : 3 500 €

- **Proposition SUTTER**

- Travaux estimés à 36 000 € HT, non compris l'installation technique pour réguler le taux d'humidité. Il estime que *« l'accès pour le chantier reste délicat et engendre forcément un surcout dans les travaux prévus... toute cette installation technique représente un coût des travaux démesuré en rapport avec la surface d'archivage. La solution proposée dans le cadre des travaux n'est pas idéale pour la création d'archivage... On ne peut que vous proposez un local propre malgré les travaux que vous prévoyez... »* - honoraires de maîtrise d'œuvre : 13,89%.

Vu la grande différence entre les projets, le Maire propose de se rapprocher de M. FINTZ, architecte du pôle des services pour connaître son avis quant à la création d'archives communales dans les combles du bâtiment A. Le dossier sera ensuite étudié en commission des travaux et projets avant présentation en conseil municipal.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

4. Maîtrise d'œuvre globale pour les circulations douces et la sécurité

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de lancer une mise en concurrence pour une maîtrise d'œuvre globale pour les circulations douces et la sécurité à l'intérieur de l'agglomération. Les travaux sont estimés à 350 000 € pour les circulations douces et 80 000 € pour la sécurité routière. Ces travaux sont prévus dans le contrat de territoire pour ce qui est des circulations douces, et s'effectueront dans le cadre d'un programme pluriannuel sur 3 ans.

5. Caniveau rue de la Dîme : information sur l'attribution des travaux

Le Maire informe le conseil municipal que suite à une mise en concurrence les travaux ont été attribués à l'entreprise ROTT de Soultz-sous-Forêts pour un montant de 2 781,75 € HT (3 338,10 € TTC).

6. Autres

- **Abattage des 2 tilleuls à Hohwiller et Soultz-sous-Forêts**

Le Maire fait part à l'assemblée du résultat de la mise en concurrence pour ces travaux. Trois devis ont été réceptionnés :

- Office National des Forêts : 2 850 € HT
- Clément SCHEIDT/Schoenenbourg : 2 800 € HT
- Marc TUSSING/Wissembourg : 1 920 € HT.

Les travaux seront effectués par Marc TUSSING de Wissembourg.

- **Complexe sportif**

Le conseil général a fait parvenir la proposition de division parcellaire suite au transfert du collège au Département. L'ensemble est actuellement propriété du Syndicat Mixte de Soultz-sous-Forêts et environs. Le Conseil Général récupère le foncier du collège mais souhaite céder à la commune l'accès devant le collège ainsi que le parking bus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que la charge de l'accès et du parking bus soit mutualisé entre les utilisateurs et que sa propriété soit attribuée au Conseil Général ou au Syndicat Mixte.

POINT 4 : COULEES D'EAU BOUEUSE A HOHWILLER

Le cabinet SAFEGE a fait parvenir les conclusions de l'étude d'aménagement de bassins versants pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses à Hohwiller.

- **Aire d'étude**

L'étude s'est portée sur le bassin versant d'une superficie d'environ 68 ha.

- **Volet hydraulique**

Le secteur en aval de la RD 28 et le lotissement « Les Roses » sont les principaux secteurs sensibles au risque d'inondation.

- **Volet hydrologie**

L'objectif était de définir les hydrogrammes (débits de pointe) des bassins versants correspondants à des épisodes pluvieux de période de retour 10, 50 et 100 ans (pluie de projet synthétique établie à partir des données de la station météorologique de référence Strasbourg-Entzheim).

- **Propositions d'aménagement**

Quatre types d'aménagements sont proposés :

1. Ouvrages de rétention en cascade d'une capacité d'environ 1 700 m³ à l'ouest du lotissement intégrant une renaturation du cours d'eau et l'aménagement de zones humides
2. Un fossé de collecte des eaux de ruissellement à l'est du lotissement. Les eaux sont rejetées vers le « Thalweg » via une conduite sous la voirie existante
3. Création d'une mare tampon d'environ 300 m³
4. Création d'une bande enherbée au sud du lotissement.

Le coût estimatif des aménagements proposés est compris entre 163 000 € HT et 225 000 € HT. Le foncier nécessaire pour ces opérations devra être acquis par la commune.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions d'aménagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de lancer le projet
- de lancer une mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre
- d'acquérir le foncier nécessaire aux aménagements proposés
- de ne pas se prononcer définitivement sur le coût de l'opération et de fixer l'enveloppe budgétaire entre 163 000 € et 225 000 € HT
- de rediscuter de la création d'une mare tampon ou d'un fossé redent
- de solliciter une subvention auprès de l'agence Rhin-Meuse pour renaturation de zones humides.

Ces travaux vont être inscrits dans le contrat de territoire 2^{ème} génération (2015-2017).

POINT 5 : URBANISME

1. **Eco- quartier**

Suite à la réunion avec les responsables du SDAUH et l'architecte du Parc Naturel des Vosges du Nord, quelques éléments ont été modifiés ou rajoutés :

- Modification du montant estimatif des travaux pour les fixer à 210 000 € pour le lotissement (estimation déduisant le passage des réseaux dans la voirie centrale) et à 150 000 € pour l'aménagement du chemin du Sel
- Précision du contenu attendu pour le cahier des orientations architecturales et rappel que le dossier de labellisation Quartier Plus 67 devra intervenir au plus tard pour mai 2015
- Compte tenu de la topographie du site, un certificat de visite va être rajouté au dossier de consultation des entreprises afin de garantir que les candidats se sont rendus sur place
- Modification de la formule de calcul du forfait définitif de rémunération pour inciter le maître d'œuvre à être économe en termes de coût de travaux (sous forme de bonus).

Sous réserve de la validation de ces modifications, l'avis public à la concurrence sera diffusé encore cette semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces modifications.

2. Destination des immeubles de la rue de la Bergerie (anc. Dangler)

Cette propriété communale est destinée à la création d'un quartier solidaire permettant l'implantation d'une épicerie sociale et d'un établissement d'une entreprise d'insertion. Elle comprend deux bâtis : une maison d'habitation et une grange en mauvais état. La commune est en discussion avec l'association REUSSIR qui souhaite un point d'appui sur Soultz-sous-Forêts, mais ne souhaite pas se lancer dans l'épicerie sociale. Ce serait donc à la commune de réaliser les travaux et, ensuite, de trouver un exploitant pour l'épicerie sociale..

Le Maire rappelle que la création d'un quartier solidaire pour l'implantation d'une épicerie sociale et d'un établissement d'une entreprise d'insertion a été inscrite au contrat de territoire 2015-2017. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) est favorable à la création d'un quartier solidaire.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- appartement et aire extérieure cadastrés section 37 n° 425/102 lieudit « Kleiner Rebberg » à Soultz-sous-Forêts
- terrain à bâtir cadastré section 37 n° 530/211 lieudit « Plan » d'une contenance de 21,49 ares

POINT 6 : CHASSE COMMUNALE

1. Commission consultative de la chasse

La commission consultative de la chasse s'est réunie le mercredi 29 octobre 2014, en présence d'un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de l'agent technique forestier. Les membres ont approuvé les conventions de gré-à-gré.

2. Convention entre Soultz-sous-Forêts et Kutzenhausen

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de reconduire la convention souscrite avec la commune de Kutzenhausen en 1970 consistant à raccorder une surface d'environ 28 ha de la section 38 de Soultz-sous-Forêts au lot de chasse de Kutzenhausen et une surface d'environ 31 ha de la section 28 de Kutzenhausen au lot de chasse n° 1 de Soultz-sous-Forêts.

3. Conventions de gré-à-gré

Le Maire informe le conseil municipal que des conventions de gré-à-gré ont été signées avec les anciens locataires des 3 lots de chasse sur le ban communal de Soultz-sous-Forêts :

- Lot 1 : 365 ha de plaine au sud du Seltzbach jusqu'à la voie rapide à la société de chasse de la Litorne pour un loyer annuel de 1.100 €
- Lot 2 : 200 ha dont 150 ha de plaine (125 ha au nord du Seltzbach et 25 ha au sud du Seltzbach) et 50 ha de forêt à l'association de chasse du Hang pour un loyer annuel de 2.500 €
- Lot 3 : 200 ha de forêt à l'association des Chasseurs du Kirchspiel pour un loyer annuel de 3.500 €.

4. Adjudication publique pour le lot 4

En ce qui concerne le lot 4 (230 ha de plaine sur le ban communal de Hohwiller) l'ancien locataire, l'association de chasse du Wintzenbaechel, n'a pas souhaité signer de convention de gré-à-gré mais a fait valoir son droit de priorité. Il faut donc prévoir une adjudication publique pour ce lot et en fixer la date, en respectant un délai de 10 semaines entre la première annonce de la date et l'adjudication publique.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, fixe la date d'adjudication au samedi 17 janvier 2015 à 9 heures dans la salle voûtée du pôle des services.

POINT 7 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Modification de la durée hebdomadaire de service d'agents d'entretien

Le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de l'ajout des cours le samedi et de l'occupation de l'ensemble des locaux de l'école élémentaire, il faut modifier les coefficients d'emploi et de rémunération des agents d'entretien des écoles à compter du 1^{er} novembre 2014. Le coefficient d'emploi de l'agent du pôle des services doit également être réajusté à compter de cette date.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les coefficients d'emploi et de rémunération des adjoints techniques territoriaux chargés de l'entretien des écoles et du pôle des services comme suit à compter du 1^{er} novembre 2014 :

- **Ecole maternelle**

- Agnès JUNG : Coefficient d'emploi porté de 13/35^e à 16/35^e
Coefficient de rémunération porté de 11,04/35^e à 13,81/35^e

- **Ecole élémentaire**

- Marlyse GAULARD : Coefficient d'emploi porté de 24/35^e à 28/35^e
Coefficient de rémunération porté de 21,71/35^e à 25,37/35^e
- Patricia KOCHER : Coefficient d'emploi ramené de 19/35^e à 18/35^e
Coefficient de rémunération ramené de 16,71/35^e à 15,37/35^e

- **Pôle des services**

- Pascale SPIELMANN : Coefficient d'emploi ramené de 35/35^e à 25/35^e.

2. Embauche d'un agent contractuel en besoin saisonnier à l'école maternelle

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe pour un besoin saisonnier (accroissement temporaire d'activité) pour la période du 15 novembre 2014 au 19 décembre 2014 avec un coefficient d'emploi de 32/35^e.

L'emploi relève du cadre C de la fonction publique territoriale et l'agent sera rémunéré au 1er échelon du grade indices brut 336 – majoré 318.

POINT 8 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Tarifs d'insertion dans la plaquette du festival des Tradi'sons

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de fixer les tarifs des encarts publicitaires dans la plaquette des Tradi'sons 2014 comme suit :

- Insertion 12 cm x 12 cm : 200 €
- Insertion 12 cm x 6 cm : 150 €
- Insertion 6 cm x 6 cm : 100 €.

Ces tarifs sont identiques à ceux pratiqués en 2013.

2. Tarif d'entrée pour la pièce de théâtre « Le Sapin de la discorde » lors du festival des Tradi'sons

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif d'entrée pour la pièce de théâtre « Le Sapin de la discorde » présentée lors du festival des Tradi'sons comme suit :

- 4 € pour adultes et enfants de plus de 15 ans
- gratuit pour les enfants de moins de 15 ans.

3. Tarif pour le stage « Chanter Noël à Soultz-sous-Forêts »

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif pour le stage « Chanter Noël à Soultz-sous-Forêts » comme suit :

- 15 € pour les adultes
- 10 € pour les jeunes de 15 à 18 ans.

4. Autres

• Demande de subvention

Le Président des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Soultz-sous-Forêts sollicite une subvention exceptionnelle pour un déplacement à Paris du mardi 2 décembre au mercredi 3 décembre 2014 pour participer à la cérémonie du ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe organisée par l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite. 10 jeunes sapeurs-pompiers et 5 accompagnants sont concernés par ce déplacement.

Si l'inscription est retenue, les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront relativement importants. Des subventions sont également sollicitées auprès des autres collectivités territoriales.

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 % limitée à 500 € pour la participation aux frais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition. Toutefois le taux de subventionnement public ne pourra pas dépasser 80 % des dépenses totales. Un bilan financier devra être présenté avant tout versement.

POINT 9 : POINT D'ETAPE SUR LES DESORDRES RUE DE LOBSANN ET LOTISSEMENT LES ROSES A HOHWILLER

• Rue de Lobsann

Trois affaissements supplémentaires ont été signalés à l'expert qui estime qu'ils proviennent du désordre initial. Le rapport de l'expert devrait être rendu au Tribunal dans les 4 à 5 mois à venir.

- **Lotissement « Les Roses » à Hohwiller**

L'expert a fait parvenir un pré-rapport d'expertise. Il estime que la qualité des matériaux fournis et mis en œuvre par la Société SATER sur la voirie provisoire est la cause et l'origine des désordres constatés, dans la mesure où ceux-ci sont non insensibles à l'eau et au gel et ne correspondent pas aux normes ni même au cahier des clauses techniques particulières.

Il considère que les désordres sont de nature décennale car de nature à compromettre la solidité de l'ouvrage et le rendre impropre à sa destination.

Il précise que dans cet état la circulation est très difficile, voire dangereuse pour les usagers de cette voirie qui mène à la partie supérieure du lotissement. Il chiffre les travaux à réaliser à un montant de 94 523,16 € HT comprenant la réalisation des travaux de voirie et des travaux hydrauliques ainsi que les prestations d'ores et déjà réalisées par la Société LABOROUTES.

L'expert estime que la responsabilité doit être partagée entre la Société SATER et la maîtrise d'œuvre, la Société BEREST, la première dans l'exécution des travaux et la seconde dans la conception qui n'a pas prévu de captation par drainage des eaux semi-souterraines et des eaux superficielles.

Les observations des différentes parties ont dû parvenir à l'expert pour le 24 octobre 2014 et les avocats des Sociétés SATER et BEREST ont envoyé un dire à l'expert.

Après cette date l'expert établira le rapport.

POINT 10 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

- Organisation de la manifestation du 11 novembre 2014 : les invitations ont été envoyées et il reste à faire la distribution dans les boîtes aux lettres par les élus
Bulletin municipal ACTU'S : délai de remise des articles lundi 24 novembre 2014

2. Prochaines réunions et manifestations

- 11 novembre 2014 à partir de 9h30 : cérémonies de l'armistice du 11 novembre et du centenaire du début de la première guerre mondiale
- 15 novembre 2014 à 11 heures sur le parking du supermarché Leclerc : vernissage de l'exposition d'artistes en container
- 17 novembre 2014 de 18h30 à 20h30 : réunion publique « amélioration de l'habitat » organisée par le Conseil Général
- 22 novembre 2014 : téléthon avec départ au centre de secours de Soultz-sous-Forêts à 9 heures et arrivée à la salle des fêtes de Kutzenhausen vers 16 heures
- 28 novembre 2014 à 18 heures : entrée dans le temps de l'Avent et ouverture des manifestations de Noël en Alsace avec sonnerie des cloches des églises
- 3 décembre 2014 à 20 h 15 : prochaine réunion du conseil municipal.

3. Interventions

- A la question de Christian KLIPFEL concernant le départ du directeur de l'harmonie Concordia et du nom de son remplaçant, le Maire répond que Freddy KREISS quittera effectivement la direction de l'harmonie et de l'école municipale de musique en juin 2015 pour raison de santé. Son successeur n'est à ce jour pas encore connu mais la municipalité souhaite, si c'est possible, que la même personne assure les deux fonctions.